



Groupe de travail du CSA AC « Temps de travail » du 20 mai 2025 COMPTE-RENDU

Paris, le 21 mai 2025

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur et Nicolas Martel.

Le groupe de travail CSA AC se concentre sur l'administration centrale, excluant les sujets ministériels. L'objectif principal est de réactualiser le RIALTO AC, avec une adoption prévue lors du prochain CAS Administration Centrale. Ce groupe de travail aborde seulement le règlement intérieur, mais pas les annexes qui traitent des particularités des grandes directions (SG, DGPE, DGAL etc..).

Propositions de révision par l'administration

Le contexte de la révision du RIALTO inclut plusieurs mises à jour réglementaires :

- La mise à jour du temps de travail annuel de 1600 à 1607 heures pour inclure la journée de solidarité.
- La révision des modalités de compensation pour le travail effectué le week-end et les jours fériés.
- Les dispositions de l'accord sur le télétravail seront intégrées dans un article complémentaire.
- Les noms des instances de dialogue social seront également mis à jour,
- La disposition obsolète interdisant de prendre des récupérations (RTT) le mardi sera supprimée après une révision des modalités générales de RIALTO en CSA ministériel.

Concernant les astreintes, des dispositions supplémentaires seront ajoutées pour formaliser les pratiques existantes. Cela inclut la précision pour les directions concernées des astreintes techniques et astreintes de direction. Les unités et emplois concernés seront précisés en annexe, avec un rappel des compensations en cas d'intervention.

L'UNSA a demandé que soit précisé si un retour sur site est obligatoire ou non, en prenant en compte le télétravail. Pour des astreintes informatiques, par exemple, un retour sur site est majoritairement inutile.

Pour les périodes de haute activité, une précision sera apportée pour les situations de crise sanitaire, avec une durée maximale de 8 semaines.

Le travail en brigade sera aussi mieux formalisé avec une nouvelle rédaction, précisant les modalités d'organisation et les fonctions concernées dans les annexes directionnelles.



L'UNSA s'est inquiétée des effectifs concernés et des continuités de service.

L'administration a répondu que les organisations fonctionnent déjà sans difficulté. Les modifications visent à traduire le fonctionnement existant.

Focus bureau du cabinet : L'annexe spécifique au bureau du cabinet sera revue et prévoit des simplifications/harmonisation sur les astreintes. Les contradictions entre paragraphes sont corrigées. Harmonisation des conditions de travail des assistantes.

Pour la brigade « chauffeurs », une réflexion est menée pour créer une 3ème brigade cycle journée pour couvrir le cycle matin et cycle soir et obtenir une meilleure disponibilité et un cadre plus serein pour les chauffeurs. Le recrutement d'un chauffeur est en cours pour apporter de la souplesse.

Enfin, une réflexion est aussi en cours sur les cycles hebdomadaires de travail pour les huissiers(ères) et assistantes de direction.

Propositions des organisations syndicales :

Comptage du temps en télétravail :

Les organisations syndicales ont proposé plusieurs mesures, notamment le décompte des heures en journées de télétravail pour intégrer la possibilité de décompter les temps réels.

L'administration est défavorable à cette mesure. Par application de l'accord télétravail, le temps de travail est forfaitaire et aucun décompte n'est prévu.

Début de journée et comptage du temps :

Les syndicats ont également demandé de pouvoir commencer la journée plus tôt, à 7 h 30 au lieu de 8 h et que le temps soit comptabilisé.

L'administration ne souhaite pas rouvrir ce sujet.

Plages fixes :

L'UNSA a proposé de réduire de 15 minutes les plages fixes pour permettre une meilleure organisation des transports pour les agents.

L'administration estime que les plages fixes sont suffisamment limitées et que les réduire pose un souci de présence des agents aux heures les plus importantes de la journée.

Récupération d'heures par mois :

Les syndicats ont demandé de passer à 1 jour de récupération par mois au lieu de ½ journée. L'administration répond que c'est un sujet à débattre en CSA M.

L'UNSA a proposé que cette seconde ½ journée de récupération mensuelle soit possible sous forme de minutes récupérables. Ainsi, les agents arrivant au-delà de la plage fixe pourront utiliser ce temps pour récupérer les quelques minutes de retard ou mobiliser ce temps pour partir plus tôt sans poser 1/2 journée de congé.

L'administration estime que c'est une disposition qui réduira de facto les plages fixes et donc y est défavorable.

L'UNSA regrette que ce groupe de travail ne soit pas l'occasion d'une négociation réelle pour permettre d'apporter plus de souplesse dans le quotidien des agents de l'administration centrale tout en conservant de bonnes conditions de fonctionnement des services.

Un autre groupe de travail est prévu avant l'été.

L'UNSA formulera à nouveau des propositions d'amélioration.